

Questions orales

M. Beatty: Puisque la Société Radio-Canada est un organisme du gouvernement, celui-ci ne se sent-il pas en quelque sorte responsable de la vie et du bien-être de ses employés? Étant donné la réponse du ministre, selon laquelle il n'y aurait rien à redire à ce que certains se portent volontaires pour demeurer au Vietnam, le ministre entend-il communiquer avec les fonctionnaires du secrétariat d'État aux Affaires extérieures pour demander des volontaires pour retourner au Vietnam du Sud afin d'y rouvrir notre ambassade?

M. Sharp: Pour ce qui est de la première partie de la question, monsieur l'Orateur, je dirai qu'à mon avis, notre responsabilité à l'égard des employés de la Société Radio-Canada n'est pas plus grande qu'à l'égard des autres Canadiens. Cette décision n'appartient qu'à eux. S'ils veulent retourner là-bas afin de renseigner les Canadiens sur la situation, je m'incline devant leur décision et je l'approuve. Quant à la fermeture de notre ambassade, je dois dire que la Grande-Bretagne, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande et tous les autres pays à l'exception de la France et des États-Unis ont fermé leur ambassade. C'est une sage décision.

* * *

AIR CANADA

L'ENQUÊTE DU JUGE ESTEY—DEMANDE DE DÉPÔT DU MANDAT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il dire s'il a discuté du mandat de l'enquête sur Air Canada avec le juge Estey? Dans l'affirmative, lui a-t-il aussi parlé des propositions avancées par les députés de l'opposition au sujet du mandat et pourra-t-il déposer aujourd'hui les renseignements sur le mandat fixé par lui-même et le juge Estey?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. De fait, j'espère pouvoir le faire avant la fin de la période des questions.

* * *

LES PÊCHES

L'AFFECTATION DE NAVIRES GARDE-CÔTES À DES PATROUILLES DANS LES EAUX TERRITORIALES CANADIENNES

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre d'État chargé des Pêches. Étant donné les problèmes causés par la présence de flottes de pêche étrangères au large de la côte ouest, va-t-on se servir de navires de la garde côtière canadienne portant à leur bord des inspecteurs des pêches pour intercepter les navires étrangers qui violent la limite de 12 milles de nos eaux territoriales, pratique que l'on a suivie sur la côte est avec beaucoup de succès?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de nos eaux territoriales, il n'y a pas de problème. Notre loi sur la protection des eaux navigables nous en donne clairement le pouvoir. Pour ce qui est des eaux internationales, cependant, les

accords de réciprocité que nous avons signés, notamment avec les États-Unis et le Japon, stipulent que des inspecteurs des pêches peuvent aborder des navires dans les circonstances prévues dans les ententes internationales. En fait, le destroyer *Gatineau* ayant à son bord un inspecteur des pêches a intercepté un navire de pêche japonais, qui fut prié de quitter les lieux, c'est-à-dire les eaux canadiennes, et obtempéra. Aucune violation n'a été signalée.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE CHANGEMENT DE L'ITINÉRAIRE DES PÉTROLIERS DE LA LIGNE ALASKA—CHERRY POINT—LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme le gouvernement canadien a décidé, il y a quelques jours, de ne plus tenter de faire admettre au gouvernement américain sa responsabilité à l'égard du déversement d'hydrocarbures qui s'est produit à Cherry Point il y a quelques années, le ministre nous dirait-il quelles mesures le gouvernement canadien et le gouvernement américain comptent prendre au sujet des négociations visant à persuader les Américains de changer la destination des pétroliers alaskiens et à leur faire ainsi éviter le détroit Juan de Fuca qui n'est pas large du tout.

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas décidé de laisser tomber cette affaire comme le déclare le député. Nous estimons encore que quelqu'un doit en assumer la responsabilité. Quant à la question d'ordre plus général, j'en ai parlé avec mon homologue à Washington il y a trois semaines. Ce dernier n'a jamais cru que nous cherchions d'autres options au transport du pétrole dans cette région. Pour ce qui est des négociations entreprises avec les hauts fonctionnaires américains sur la mise au point de projets d'itinéraires, le député persiste à insinuer que nous nous soucions peu de ces problèmes. Pourtant, la question d'une autre destination pour ces navires fait des progrès. Nous sommes très heureux que le Congrès américain soit saisi d'une loi prévoyant l'affectation de crédits à la construction d'un pipe-line afin qu'on puisse trouver un autre point de chute pour la livraison de pétrole. De même, tout en négociant les moyens de transport indispensables, nous envisageons d'autres options et j'ai le plaisir d'annoncer au député que nos chances de succès sont bonnes.

● (1140)

LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD CANADO-AMÉRICAIN AU SUJET DES FUITES D'HYDROCARBURES ET DE L'INDEMNISATION

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): La réponse du ministre me fait bien plaisir, de même qu'à tous les députés. J'espère que nos efforts seront couronnés de succès. Le ministre peut-elle dire à la Chambre si, en même temps que ces entretiens, on a tenté de négocier un traité ou tout autre accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis en vertu duquel chaque gouvernement, dont les ressortissants seraient la cause d'un déversement de pétrole, devrait payer les dégâts subis par l'autre à la suite de cet accident.